

PROJET PARTICULIER D'AMENAGEMENT "LES HAUTS ST.LAMBERT"

AVENUE DE LA FAIENCERIE LUXEMBOURG - LIMPERTSBERG

PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Appartient à la délibération

du conseil communal du 14 JUIL. 1986

Le projet entier comprend :

27 027 1986 No. *22e/4/74*

1) 69 maisons unifamiliales	69 unités
2) 0 maisons bi-familiales	0 unités
3) 1 immeuble collectif à app.	20 unités
4) 1 immeuble collectif à app.	19 unités
5) 1 immeuble bureaux	7 unités

115 unités projetées  
=====

Les dimensions des parcelles, des voies et places, des constructions etc. sont indiquées dans la partie graphique.

Chaque bloc de maisons doit présenter une unité de conception tout en prévoyant une diversité en plan, en élévation et en toiture par un jeu de décrochements dans l'aménagement des façades et des toitures. Les toitures des maisons sont inscrites dans un gabarit à 45° défini à l'article 16 du règlement sur les bâtisses. Toutefois les lucarnes d'une largeur cumulée inférieure à un tiers de la façade pourront dépasser ce gabarit. Le même principe d'unité de conception vaut pour les matériaux et les couleurs à mettre en oeuvre, ainsi que pour les travaux d'aménagement extérieur. Les clôtures devront répondre aux dispositions de l'article 15 du règlement sur les bâtisses.

Les maisons du type unifamilial, projetées à l'ouest et au sud entre la voie de desserte et la limite du "nouveau quartier" ne pourront avoir qu'un seul niveau de soubassement visible qui devra s'intégrer de façon esthétiquement valable dans la topographie du terrain remodelé suivant le projet dressé par le bureau luxembourgeois d'études techniques Mangen de Steinfort. Les murs de soutènement en moellons éventuellement nécessaires ne pourront dépasser de plus de 1,20 mètre le niveau du terrain remodelé.

Les sous-sols constituant le socle des deux immeubles d'habitation collective projetés à l'entrée du "nouveau quartier" ne devront pas porter atteinte au site; les murs porteurs extérieurs devront être structurés et s'intégrer de façon esthétiquement valable dans la conception architecturale de l'ensemble des bâtisses.

Luxembourg, le 19 juin 1986

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION  
EUSTACHE GIORGETTI & FILS  
SUCC. FELIX GIORGETTI  
LUXEMBOURG 214, ROUTE D'ESCH TEL 483434

